

DOSSIER DE PRESSE

Paris, le 5 mars 2025

LA PLACE DE L'APPRENTISSAGE DANS LA SOUVERAINETE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Benoit Bonaimé (DGER, ministère de l'Agriculture) et Antoine Foucher (ancien directeur de cabinet de Muriel Pénicaud et instigateur de la réforme de 2018 dite Loi avenir professionnel), ont livré leur analyse sur la place de l'apprentissage en matière de souveraineté agricole et alimentaire.

Jean Arthuis, Président de l'Association Euro App Mobility, a mis en perspective les enjeux de mobilité dans le parcours des apprentis afin notamment de développer leur autonomie, leur compétence métiers et linguistiques.

Cette conférence était organisée par l'Opérateur de compétences OCAPIAT, au Salon international de l'agriculture, le 26 février 2025.



SOMMAIRE

- [Fiche de synthèse](#) de la journée
pages 2 à 7
- [Ressources photos & captation vidéo \(4 séquences\)](#) pages 7 et 8
- [A propos de/Chiffres clés](#) sur Ocapiat
pages 9

Contact presse

S. Defrémont port : 07 81 97 58 21
email : presse@ocapiat.fr
+ de photos sur demande



Fiche de synthèse de la journée

« La place de l'apprentissage dans la souveraineté agricole et alimentaire (terre et mer) »

Les points-clés de la conférence apprentissage du 26 février 2025

Les métiers agricoles et agroalimentaires sont porteurs de sens et participent à la dynamique de territoires ruraux et périurbains. Confrontés pourtant au **défi du renouvellement générationnel**, l'apprentissage a été un levier d'attractivité et un formidable vivier de recrutement pour les entreprises du secteur.

Néanmoins, les **réformes annoncées, couplées aux nouvelles aspirations des jeunes entrant sur le marché du travail**, interrogent nécessairement l'ensemble des acteurs sur l'avenir de l'apprentissage alors que la relève générationnelle demeure indispensable au développement de notre production agricole et agroalimentaire.

Ainsi, comment concilier enjeux de souveraineté, besoins des entreprises, aspirations des jeunes et évolutions budgétaires contraintes ?

La conférence organisée par Ocapiat au Salon international de l'Agriculture, réunissant experts et professionnels, a permis de dresser un **bilan, discuter des réformes en cours et explorer comment l'apprentissage, notamment via la mobilité internationale des apprentis, peut répondre aux aspirations des jeunes et aux besoins en compétences des entreprises dans une économie et un marché du travail globalisés.**

Le bilan chiffré de l'apprentissage chez Ocapiat

Depuis le 1^{er} janvier 2020, ce sont plus de 50 000 contrats d'apprentissage par an qui sont financés par Ocapiat. « **Avec 55 500 contrats d'apprentissage financés par Ocapiat en 2024**, bien au-delà des objectifs initialement fixés **(+140 % en 2024)**, et 52 648 contrats en 2023, le nombre de contrats continue à progresser dans nos secteurs » précise Jonathan EMSELLEM, Directeur Général d'OCAPIAT. Pour rappel, la progression des contrats d'apprentissage était déjà de plus de 50 % entre 2020 et 2021. **La progression de l'apprentissage s'est effectuée de manière assez homogène au sein de l'OPCO**, tous les niveaux de qualification ont progressé, de l'infra-bac au bac +5.

Cela traduit la forte mobilisation d'OCAPIAT pour coordonner l'ensemble des parties prenantes, accompagner ses 49 branches professionnelles à la détermination des niveaux de prise en charge, créer un réseau de CFA avec un partenariat renforcé avec plus de 614 conventions conclues depuis la nouvelle Convention d'objectifs et de moyens (COM) de 2023.



Les enseignements des travaux des Observatoires des métiers en lien avec les enjeux de souveraineté agricole et alimentaire

Michel FERREIRA-MAIA, Directeur Général Adjoint d'OCAPIAT, présente les principaux enseignements des études menées par les différents Observatoires des métiers et des qualifications de l'OPCO.

Les études démontrent un besoin de formation accru en matière de transitions, lesquelles ne pourront être menées sans un besoin préalable **d'acculturation au changement climatique**, avec des fortes attentes en matière d'acquisition des **connaissances agronomiques**. Le réchauffement climatique provoque une forte variabilité des productions, pour faire face à un avenir inconnu et difficile à anticiper, les **entreprises doivent renforcer leur capacité à être agiles, résilientes et innovantes** pour s'ajuster aux évolutions de leur contexte.

De plus, **la sécurisation des approvisionnements** devient un enjeu majeur pour assurer la pérennité des entreprises. L'eau et l'énergie sont pour les entreprises des leviers de compétitivité et des vecteurs d'innovation, qui leur permettent de se différencier, d'optimiser leurs processus et de réduire leur impact environnemental.

La transformation numérique irrigue toute la chaîne de valeur des entreprises. La maîtrise des outils numériques devient une compétence critique incontournable à tous les métiers et à tous les niveaux hiérarchiques.

Les défis vus précédemment s'accompagnent **d'enjeux d'attractivité des métiers**, afin d'attirer les jeunes et les nouveaux entrants **en prévision des futurs départs à la retraite** prévus d'ici 10 ans.

Les études menées par les observatoires prospectifs de qualification des métiers démontrent que + de **30 % de l'effectif des secteurs agricoles et agroalimentaires ont plus de 50 ans**, même si les deux secteurs rencontrent des différences.

Le bilan de la réforme de 2018 : regards croisés d'Antoine FOUCHER et Benoît BONAIME

Antoine FOUCHER, ancien directeur de cabinet de la ministre du Travail de 2017 à 2020, aujourd'hui Président du cabinet Quintet, précise : « La réforme de 2018 a atteint ses objectifs, c'est la première réforme qui considère que l'apprentissage est une pédagogie alternative à la voie scolaire, faire pour apprendre. C'est une des missions de la République et du Service Public, à savoir pouvoir tout apprendre au moins grâce à deux pédagogies différentes. De ce point de vue-là, la réforme a



marché car nous avons 3 fois plus de jeunes apprentis qu'il y a 30 ans malgré les réformes successives sans résultats, mais on n'y est pas encore complètement ».

La portée politique de l'objectif d'un million d'apprentis est trop faible.

« Avec 9 000 000 de jeunes en France de 12 à 25 ans, l'objectif d'un million traduit uniquement le fait qu'un jeune sur dix apprend de manière pratique, or ce chiffre pourrait largement augmenter en comparaison avec les autres pays tels que l'Allemagne, la Suisse ou le Danemark », poursuit Antoine FOUCHER.

Benoit BONAIME, Directeur général de l'enseignement et de la recherche, fait état d'une réforme qui est arrivée au bon moment, malgré une culture de l'alternance déjà bien présente dans l'enseignement agricole, qui avait perdu 10 % des jeunes « La réforme de l'apprentissage nous a permis de gagner en attractivité, d'avoir un rebond, d'avoir de la croissance. C'était le bon moment pour enclencher. Les jeunes avaient non seulement besoin mais aussi l'envie d'apprendre autrement ».

La réforme a porté ses fruits. Depuis celle-ci, l'enseignement agricole identifie « +50% de jeunes en apprentissage en quelques années. Plus de jeunes et autant de réussites scolaires. Et plus de ces 75 % des jeunes restent dans nos secteurs et ils s'engagent ».

Apprentissage et réformes annoncées : un appel conjoint à des ajustements sans bouleversements majeurs afin de ne pas casser la dynamique actuelle

Antoine FOUCHER et Benoit BONAIME partagent une vision commune : oui au besoin de progresser sur l'apprentissage, mais sans tout bouleverser.

Avant la question des moyens, il convient de travailler sur les relais de croissance car les marges de progression sont fortes et pourtant les pourcentages d'augmentation se stabilisent.

Il est fait état de la réalité de la structuration des secteurs agricoles et agroalimentaires, composés très largement par des TPE/PME, en zone rurale ou péri-urbaine, qui peuvent rencontrer des difficultés d'accès avec une offre limitée de transports en commun, des capacités d'accueil limitées, des contraintes en matière d'offre de logement, etc...

Par ailleurs, il reste encore des axes d'amélioration à travailler dans l'enseignement et en entreprise pour mieux accueillir des salariés en situation de handicap ou adapter l'entreprise aux salariés avec des besoins spécifiques. Enfin, il est à noter que la mixité n'est pas encore totalement atteinte : seulement 35 % des filles font le choix de l'apprentissage.



Pour Antoine FOUCHER, l'essentiel est de ne pas toucher aux coûts contrat. Les économies sont à trouver, selon l'auteur, par exemple au niveau des aides à l'embauche des apprentis, considérant que celles-ci ne sont pas indispensables au développement de l'apprentissage, notamment au sein des grandes entreprises, en raison des tensions de recrutement liées aux raisons démographiques qui sont robustes.

Antoine FOUCHER, poursuit : « Il s'agit de faire un choix stratégique pour le pays, prendre enfin le virage de la compétence. La France dépense 6,8 % du PIB pour l'éducation de ses enfants, même pourcentage que sous Valéry Giscard d'Estaing alors que le pourcentage consacré à la protection sociale, notamment à celui des retraites est de 14 % du PIB. On pourrait dépenser trois fois plus pour la formation sans faire un euro de déficit public de public ».

Les pistes permettant de mieux répondre aux enjeux de souveraineté

Le positionnement de la France en agriculture, et dans toutes les autres économies, se jouera au niveau de la compétence, et l'apprentissage est un outil démocratique qui permet d'atteindre ce but.

Les branches professionnelles ont la possibilité de moduler les coûts contrats d'apprentissage. Cette modulation (entre + 15 et 30 % par exemple) pourrait être liée à la contribution des formations à la souveraineté de la France. Et à ce titre, Antoine FOUCHER et Benoit BONAIME sont unanimes : une très grande partie des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont dedans : verdissement des compétences, agriculture performante, production/transformation alimentaire...

Benoit BONAIME rappelle par ailleurs que seulement 1,7 % de de la population travaille dans l'agriculture et qu'il conviendra de travailler auprès des jeunes et plus largement de la société dans son ensemble sur la connaissance des métiers agricoles et alimentaires, à partir de la découverte des fondamentaux en école primaire puis au niveau de l'orientation dès collégiens.

Pour Antoine FOUCHER, l'essentiel est de faire une vraie réforme de l'orientation à tous les âges qui devrait se traduire par la possibilité de faire des allers-retours entre les parcours par voie scolaire, en apprentissage, et pouvoir plus largement changer de métier tout au long de sa vie car les choix d'orientation ne doivent pas être définitifs.

L'apprentissage reste un outil de promotion sociale, il joue un rôle d'ascenseur social pour tous les jeunes, à tous les niveaux de formation et c'est important de le préserver.

La mobilité internationale : une des réponses aux enjeux d'attractivité des secteurs agricole et agroalimentaire et au défi de la relève générationnelle

Delphine MONTROYA, monitrice et référente mobilité Erasmus + à La MFR d'Auxois Sud Morvan témoigne de l'importance de la mobilité internationale comme outil d'ouverture au monde et un outil d'attractivité pour les jeunes. 30 apprentis par an font une mobilité internationale ainsi que 80 stagiaires de la formation professionnelle. Les classes du collège partent également en 3^{ème} et 4^{ème}. La MFR évoque les pistes de financement : les actions menées par les jeunes eux-mêmes pour financer leurs déplacements, les bourses Erasmus, les aides des OPCO et les bourses régionales, cumulables avec les aides Erasmus.

Margot COELHO, apprentie de la MFR d'Auxois Sud Morvan et ambassadrice Erasmus +, est affirmative : la mobilité internationale qu'elle a effectué en Estonie est une expérience de vie apprenante, qui lui a fait gagner en maturité, au point de vouloir refaire la démarche dès que possible.

Nelly FESSEAU, Directrice de l'Agence Erasmus + France, présente les très bon résultats d'Erasmus + « Nous avons pu mesurer que le temps d'insertion professionnelle pour un jeune est de 8 mois après sa formation, là où cette durée passe à 3 ou 4 mois après une mobilité internationale. Vivre une expérience en alternance, se confronter à d'autres cultures, et participer à la construction européenne, c'est faire bénéficier aux jeunes des effets bénéfiques conjugués de ces mesures ».

Erasmus + finance 150 000 mobilités par an dont 25 000 apprenants, le 1^{er} pays de départ est la France, plus de 6000 établissements qui demandent chaque année des aides pour favoriser les mobilités individuelles et de groupe.

Jean ARTHUIS, Président d'Euro App Mobility, ancien ministre, sénateur, et eurodéputé détaille les ambitions de son association et d'un certain nombre de partenaires européens : « Démocratiser un espace européen de la formation professionnelle et de l'apprentissage ». Il considère que « La souveraineté est d'être aussi indépendant que possible. Quand il s'agit d'alimentation, il vaut mieux ne pas dépendre des autres. Tout ceci appelle la compétitivité qui ne peut exister sans traiter des forces vives nécessaires pour faire tourner notre économie. En Europe, nous allons perdre entre 150 000 et

200 000 des actifs par an. Il faudra donc retrouver de la compétitivité en formant des jeunes en les attirant vers nos entreprises. Nous sommes face à une raréfaction, à une pénurie des ressources humaines et des talents. Il faut prendre des initiatives, accueillir des jeunes et les former. Et pour rendre attractifs nos écoles et nos entreprises, il faut répondre à la demande des jeunes qui veulent partir ».

Si la mobilité courte permet de « mettre un pied à l'étrier », ce sont les mobilités supérieures à 2 mois qu'il conviendrait de privilégier pour favoriser une véritable immersion et offrir aux jeunes, « confiance en soi, agilité, capacité d'adaptation,



intelligence collective ». Au retour, les jeunes ont acquis autonomie, capacité à se «débrouiller», en combinant compétences techniques, compétences relationnelles et compétences linguistiques ou multiculturelles, apportant ainsi un vrai « plus » sur un CV.

Nelly FESSEAU rappelle que l'Agence Erasmus + France finance des frais des jeunes en mobilité mais également « des projets de coopération et de partenariat pour tout type d'organismes, branches professionnelles, universités, chambres consulaires, afin de financer des pratiques innovantes. Entre 2014 et 2020, le budget était d'environ un milliard d'euros de la part de la Commission Européenne pour la France. Depuis le nouveau budget a doublé ».

Si des freins demeurent (freins psychologiques, linguistiques, autonomie financière...), Jean ARTHUIS souligne qu'il est toujours possible de trouver des solutions tout en œuvrant à la construction d'un statut unique de l'apprenti européen à travers la coalition pour la mobilité européenne des apprentis et en France, le Club Employeur des apprentis.

La convention de partenariat signée entre Euro App Mobility et OCAPIAT ([lien vers le communiqué de presse](#)) traduit ainsi l'engagement des acteurs à un apprentissage de qualité œuvrant à renforcer l'attractivité de l'alternance et renouveler les forces vives nécessaires au maintien de la souveraineté agricole et alimentaire française.

Lien vers les captations vidéos

4 séquences

Cliquer ici : <https://www.youtube.com/watch?v=FLch0-l6bzM>

1 06:10 Bilan positif du développement de l'apprentissage dans nos secteurs - Jonathan Emsellem & Michel Ferreira-Maia (OCAPIAT)

2 31:10 L'avenir du financement et de l'attractivité de l'alternance - Antoine Foucher (Président Quintet) & Benoit BONAIME (Directeur de l'enseignement et de la recherche)

3 01:12:30 Aspiration des jeunes et enjeux de souveraineté - Jean Arthuis (Euro App Mobility), Nelly FESSEAU (Directrice générale Erasmus+), Margot COELHO (Apprentie MFR, ambassadrice Erasmus+) & Delphine Montoya (Référente mobilité MFR)

4 01:58:30 Signature d'un partenariat stratégique entre OCAPIAT et Euro App Mobility - Jean Arthuis (Euro App Mobility), Hervé PROKSCH & Jérôme VOLLE (OCAPIAT)

🔴 Retour sur un événement clé au Salon de l'Agriculture avec OCAPIAT ! 🇫🇷

L'apprentissage est plus que jamais un levier essentiel pour garantir la souveraineté agricole et alimentaire de la France. Lors de notre table ronde au Salon de l'Agriculture, experts, entreprises et acteurs de la formation ont débattu des enjeux et des perspectives pour nos métiers de première ligne.

🗣️ Ce que nous retenons :

- ✅ Un bilan positif du développement de l'apprentissage dans nos secteurs
- ✅ Des réformes qui interrogent sur l'avenir du financement et de l'attractivité de l'alternance
- ✅ La nécessité de concilier aspirations des jeunes et enjeux de souveraineté
- ✅ Un engagement renforcé pour la mobilité internationale, avec la signature d'un partenariat stratégique entre OCAPIAT et Euro App Mobility 🌍

🙌 Merci aux intervenants pour la richesse des échanges :

- 👤 Hervé PROKSCH & Jérôme VOLLE (OCAPIAT)
- 👤 Jonathan Emsellem & Michel Ferreira-Maia (OCAPIAT)
- 👤 Antoine Foucher (Président Quintet)
- 👤 Benoit BONAIME (Directeur de l'enseignement et de la recherche)
- 👤 Jean Arthuis (Euro App Mobility)
- 👤 Nelly FESSEAU (Directrice générale Erasmus+)
- 👤 Margot COELHO (Apprentie MFR, ambassadrice Erasmus+)
- 👤 Delphine Montoya (Référente mobilité MFR)





A propos d'OCAPIAT/Chiffres clés

Créé à la faveur de la dernière réforme de la formation professionnelle, OCAPIAT est un **Opérateur de compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires.**

OCAPIAT regroupe 49 branches professionnelles représentant 192 700 entreprises employant 1,3 million de salariés. OCAPIAT inscrit son action dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

OCAPIAT se caractérise par la typologie de ses entreprises adhérentes composées à plus de 98 % de TPE-PME (employant moins de 50 salariés) et à 92,4% de TPE (entreprises employant moins de 11 salariés). Par ailleurs, il convient de souligner que les entreprises de 50 salariés et plus emploient 54% des salariés des secteurs professionnels. OCAPIAT dispose de missions élargies lui permettant d'accompagner ses adhérents dans leurs projets de développement des compétences et de mobilisation des contrats en alternance. Par ailleurs, OCAPIAT intervient en matière d'appui à ses branches dans leurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'attractivité des métiers.

OCAPIAT est également agréé en qualité de Fonds d'assurance formation pour les 6 800 travailleurs non-salariés de la pêche et des cultures marines.

En savoir plus : www.ocapiat.fr